

Bouchard à Paris: pas de quoi pavoiser, soutient l'ambassadeur du Canada

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Lucien Bouchard n'a pas de quoi pavoiser avec les résultats politiques de son voyage de la semaine dernière en France, s'il faut en croire l'ambassadeur du Canada à Paris, Jacques Roy.

Ni le président français, Jacques Chirac, ni le premier ministre, Lionel Jospin, ni le ministre des Affaires étrangères, Hubert Védrine, n'ont, selon M. Roy, appuyé publiquement la revendication du Québec de parler de sa propre voix dans des instances internationales comme l'UNESCO aux côtés de pays souverains, afin de défendre la diversité culturelle.

« Je pense que ces trois personnes ont été très prudentes dans leurs remarques », note M. Roy.

Ainsi, M. Roy ne voit rien d'embarrassant pour Ottawa dans le fait que M. Chirac se soit engagé avec M. Bouchard à « promouvoir la diversité culturelle ».

« Ce n'est pas une terminologie qui nous préoccupe », souligne le diplomate, avant de préciser que les gouvernements canadien et français se sont également engagés à faire la promotion de cette diversité dans un communiqué conjoint émis lors de la visite de M. Jospin à Ottawa, en décembre dernier.

Pas de manchettes

M. Roy a aussi noté que la visite de M. Bouchard à l'Élysée n'avait pas fait les manchettes des médias parisiens. Pas plus que ces médias n'ont fait allusion au nouveau contentieux Ottawa-Québec sur la défense de la diversité culturelle. Ce qui constitue, dit-il, une bonne nouvelle pour les investisseurs, qui n'aiment pas voir ces polémiques étalées à l'étranger.

L'ambassadeur canadien explique par la « lassitude » le peu d'intérêt soulevé à Paris dans les médias par cette nouvelle polémique. « Pour eux, ça fait trop longtemps que ça dure, dit-il. La presse n'est probablement plus intéressée. »

Le véritable succès de M. Bouchard est plutôt, selon l'ambassadeur Roy, dans l'attention accordée par les médias français aux écrivains québécois dans le cadre du Salon du livre de Paris, dont le Québec était l'invité d'honneur. « C'est très positif », conclut-il.

Il serait par ailleurs surprenant, selon M. Roy, que la France appuie la revendication du Québec — qui veut une place réservée au sein des délégations fédérales, surtout dans l'optique de la prochaine ronde de négociations de l'Organisation mondiale du commerce — alors qu'elle a elle-même été représentée à Genève, à l'OMC, par le commissaire britannique, Sir Leon Brittan, vice-président de la commission européenne, lors des négociations sur la ronde Uruguay.

« C'est la seule voix qui s'exprimait pour défendre les intérêts des pays européens, y compris la France, sur ce qu'on appelait à l'époque l'exception culturelle », dit M. Roy.

En assemblée plénière de l'ONU, à New York, les pays européens n'ont également qu'un seul porte-parole, ajoute l'ambassadeur. Cette pratique se justifie d'ailleurs assez simplement : moins il y a d'intervenants, moins le droit de parole est limité dans le temps. On a donc intérêt à se regrouper. « J'ai expliqué ça à M. Bouchard », dit Jacques Roy.

Quant à l'exemple de la Belgique, qui donne une place au sein de sa délégation à l'UNESCO aux Wallons et aux Flamands, il devrait plutôt faire réfléchir Lucien Bouchard qui lui servir d'inspiration, suggère M. Roy. « Lorsque le représentant wallon a le droit de parole, il doit avoir fait approuver son texte par les Flamands et le gouvernement belge, et il parle au nom de la Belgique », insiste-t-il.

Les ententes avec les Indiens seront au-dessus des lois

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Opération bien délicate aujourd'hui pour le gouvernement Bouchard qui veut très bientôt déposer et adopter une loi-cadre devant permettre aux ententes conclues avec les autochtones de déroger aux autres lois adoptées à l'Assemblée nationale.

Les discussions autour de ce projet débutent aujourd'hui au Conseil des ministres, et devraient s'étendre jusqu'à la semaine prochaine, compte tenu de la complexité du dossier. Au cabinet du ministre responsable des questions autochtones, Guy Chevrette, on dit espérer que le tout puisse être rendu public avant Pâques. Avec le projet de loi, une douzaine d'ententes sectorielles sont déjà conclues avec les Mohawks de Kahnawake couvrant des sujets aussi divers que la sécurité publique, les transports, et la taxe de vente.

« Vous pouvez vous attendre à une annonce bientôt », se contentait de dire, hier soir, le chef mohawk, Joe Norton, se refusant à tout autre commentaire.

Sur la taxe de vente, par exemple, Québec accepterait de rembourser la TVQ payée par les Mohawks lorsqu'ils font des achats, pour leur consommation personnelle, en dehors des réserves — ce remboursement pourra se faire directement aux consommateurs, mais le Revenu aura à veiller à ce que les remboursements correspondent à la consommation normale

d'un individu. Le ministère des Finances a déjà évalué qu'il en coûterait au maximum cinq millions au trésor public si ce type d'entente était élargi à tous les groupes autochtones.

Le ministre Chevrette avait déjà accepté le principe d'un dédommagement pour l'utilisation du territoire des réserves pour le réseau routier. Une entente avec le ministère des Transports prévoit un montant forfaitaire pour la communauté, et il n'est pas question d'instaurer un péage pour traverser les réserves.

Controverse prévisible

Le projet de loi « novateur » permet de déroger aux autres lois québécoises, mais les parlementaires auront à scruter ces ententes dans l'avenir. L'objectif du négociateur, Louis Bernard, était d'éviter que le gouvernement ait chaque fois à repasser formellement devant l'Assemblée nationale pour faire ap-

prouver une entente avec les autochtones.

Le projet de loi résulte des négociations entreprises en octobre dernier par l'ancien secrétaire général du gouvernement, Louis Bernard. Un comité de hauts fonctionnaires a aussi été mis à contribution où étaient représentés les ministères du Revenu, des Transports et des Finances.

Mais toute séduisante qu'elle soit, l'idée d'une loi pour établir un régime légal particulier pour les autochtones, a soulevé bien des hésitations au sein du gouvernement. On s'interrogeait sur le précédent ainsi créé et sur la constitutionnalité d'un tel projet. En outre, on s'interrogeait sur les champs qui pourraient faire l'objet de tels accord puisque les autochtones sont de compétence fédérale. Enfin, la création d'une « discrimination positive » mettant un groupe particulier au-dessus des lois québécoises faisait soulever les avocats.

Québec compte sur ses appuis européens pour faire plier Ottawa

MICHEL DOLBEC
Presse Canadienne, PARIS

À Barcelone, Paris et Bruxelles, le Québec pense avoir tissé, en matière de diversité culturelle, un « réseau d'appuis et d'alliances » avec lequel il compte bien faire plier Ottawa.

La ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, qui a mis un terme hier à sa première visite officielle en Belgique, croit en effet qu'Ottawa devra reconnaître au gouvernement québécois le droit de s'exprimer librement sur cette question sur la scène internationale.

« On va changer la dynamique avec le fédéral, a déclaré Mme Beaudoin hier dans une interview téléphonique. Le fédéral est déjà isolé dans l'opinion publique québécoise. Ottawa ne comprend que quand on parle fort et à l'unisson avec d'autres peuples. Là, on est en terrain solide. »

La question de la diversité culturelle a été abordée de « manière directe » avec les responsables politiques wallons, flamands et bruxellois, a-t-on indiqué hier dans un communiqué.

Les Belges et les Québécois ont fait valoir qu'il était de leur intérêt « en raison de leurs compétences en la matière » de participer « activement » aux débats sur la diversité culturelle dans le monde. (Depuis la dernière réforme constitutionnelle en Belgique, les gouvernements régionaux et communautaires exercent à l'étranger l'extension de leurs compétences internes).

Ils se sont mis d'accord surtout pour mener la lutte « ensemble sur le plan bilatéral, aussi bien au sein des institutions de la Francophonie qu'à l'échelle des autres organisations internationales concernées ».

Le premier ministre Bouchard avait reçu le même soutien en Catalogne, où il avait réclamé une place pour le Québec dans la délégation canadienne à l'Unesco.

À Paris, le président Chirac et le premier ministre Jospin ont eux aussi insisté la semaine dernière sur l'importance de promouvoir la diversité culturelle.

Les souverainistes y ont vu un appui à leur cause, quelques jours après le micro-incident diplomatique provoqué par la décision de Sheila Copps de boycotter une réunion organisée sur ce thème par la ministre de la Culture Catherine Trautman sous prétexte que le Québec y avait aussi été invité.



Le premier ministre Jean Chrétien a essuyé, hier, aux Communes, les attaques de l'opposition relativement à un présumé conflit d'intérêts.

« Je ne vais pas demander pardon pour avoir fait mon travail de député »

Chrétien rejette les accusations de conflit d'intérêts lancées à son endroit

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Jean Chrétien a repoussé lui-même, pour la première fois hier, les accusations de conflit d'intérêts lancées contre lui par l'opposition à propos de subventions fédérales totalisant 2,3 millions de dollars à deux hommes d'affaires de son comté de Saint-Maurice.

Le premier ministre a déclaré qu'il n'avait « rien à cacher » dans ces dossiers et que les réformistes étaient « une bande de poules mouillées » parce qu'ils n'osaient pas répéter leurs accusations à l'extérieur des Communes — où ils ne sont pas protégés par l'immunité parlementaire.

« Un député se doit de travailler avec les gens de son comté, avec les entreprises, pour créer de l'emploi », a ajouté M. Chrétien. « C'est mon travail. Et je ne vais certainement pas demander pardon pour avoir fait mon travail de député. »

Dans une première affaire, l'opposition soupçonne ouvertement le premier ministre d'avoir tiré certains profits personnels de la vente de sa part de l'Auberge Grand-Mère en février 1993 pour plus de 250 000 \$ à un homme d'affaires de son comté de Saint-Maurice, Yves Duhaime, qui recevait en 1997 une subvention fédérale de quelque 800 000 \$ pour rénover cette auberge.

M. Chrétien a répété à maintes reprises hier qu'il avait vendu sa participation de 25 % dans cette auberge en 1993 et que Yves Du-

haime ne lui devait plus un sou : « Pas une cent, pas un dollar, pas un huard ! », s'est-il exclamé en Chambre.

L'opposition demande pourquoi M. Duhaime a reçu ces subventions alors que l'auberge était déficitaire et que son propriétaire avait un casier judiciaire.

Les critiques de M. Chrétien ont voulu savoir également hier ce qu'il en était de la part que le premier ministre détenait dans le golf de Grand-Mère, adjacent à l'hôtel.

Là aussi, le premier ministre a affirmé qu'il l'avait vendue en 1993, mais qu'il avait appris plus tard que l'acheteur, Jonas Prince, de Toronto, ne l'avait pas encore payé. « Cela ne m'empêche pas de prendre mes trois repas par jour », a-t-il ironisé.

La députée réformatrice Diane Ablonczy a notamment rendu public un mémoire du conseiller en éthique du gouvernement qui affirmait que le premier ministre avait informé ce dernier, en janvier 1996, qu'il n'avait pas été payé. M. Chrétien voulait connaître ses options. Le conseiller en éthique lui a alors dit que le code lui permettait de redevenir propriétaire de la part en question ou de la vendre. M. Chrétien devrait éventuellement signer une déclaration attestant que la part lui avait été retournée. Il devrait également signer un autre document pour confirmer la vente ultérieure, si elle avait lieu, de ces mêmes parts.

Un porte-parole au bureau du premier ministre, Sophie Galar-

neau, a confirmé hier que l'avocate chargée d'administrer en fiducie les avoirs du premier ministre, Debbie Weinstein, était en train de régler ce problème. M. Jonas Prince a ainsi encore une dette envers le premier ministre.

Le premier ministre a insisté à plusieurs reprises hier sur le fait qu'il n'était aucunement impliqué personnellement dans ce dernier dossier et que tout, depuis 1993, était entre les mains de l'administrateur de la fiducie.

M. Chrétien est aussi la cible des attaques de l'opposition à propos d'une autre subvention fédérale de quelque 1,5 million reçue par l'homme d'affaire Pierre Thibault pour agrandir l'Auberge des Gouverneurs, à Shawinigan. M. Thibault est poursuivi en Belgique pour s'être présumément approprié un million appartenant à ses anciens associés.

Le premier ministre a déclaré qu'il ne savait rien des démêlés de Pierre Thibault avec la justice belge. Il a répété que tous les niveaux de gouvernement avaient travaillé au projet de l'Auberge des Gouverneurs, du gouvernement municipal au gouvernement provincial en passant par le gouvernement fédéral.

« Mon travail n'est pas de donner des conseils sur les risques » que présentent ces projets, a dit Jean Chrétien tout en faisant l'éloge du centre des congrès de l'auberge qui fonctionnait tellement bien, a-t-il insisté, que son propriétaire a décidé d'y ajouter, l'hiver dernier, quarante chambres.



Louise Beaudoin



L'AIDE AUDITIVE

Des milliers de malentendants ont retrouvé leurs activités grâce à l'aide auditive. Elle est si petite et se glisse confortablement dans l'oreille.

*Le modèle illustré n'est pas couvert par la RAMQ

Une prothèse auditive SANS FRAIS ET SANS LIMITE D'ÂGE selon les règles de la Régie d'assurance-maladie du Québec.*

Laflamme & Associés (514) 849-4500

Audioprothésistes

MONTREAL
525, rue Sherbrooke Est #1

LONGUEUIL
99, place Charles-Lemoyne, bureau 102

BELOEIL
365, boul. Laurier, bureau 101

ST-JEAN
(450) 349-1260
900, boul. du Séminaire, bureau 140

LAVAL
(450) 629-9887
1435, boul. St-Martin Ouest, bureau 300

GRANBY
(450) 378-7337
320, boul. Leclerc Ouest, bureau 8

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Un cumul malsain

La nouvelle ministre québécoise de la Justice, Linda Goupil, a bien réussi son premier test sous les projecteurs de l'actualité quand elle a expliqué, lundi, sa décision de ne pas en appeler de l'absolution obtenue par Gilbert Rozon.

Sa performance est d'autant plus digne de mention que celle-ci aurait pu, compte tenu du côté délicat de ce dossier et de la charge émotive qui y est associée, se contenter de demander à un collaborateur d'aller au bâton à sa place. Ou encore d'émettre un communiqué présentant les motifs de cette position.

Elle a plutôt décidé de répondre publiquement aux journalistes en faisant le pari que l'explication du pourquoi et du comment de ce choix difficile pouvait avoir une valeur pédagogique pour tous les intéressés. À commencer par les groupements impliqués dans la défense des droits des femmes. Mais aussi pour ceux qui se posent des questions sur le fait de confier au titulaire de la Justice d'autres responsabilités ministérielles. Comme, en l'occurrence, celle de la Condition féminine.



Pierre Gravel

pgravel@lapresse.ca

On a pu observer qu'en ce qui a trait à son image de ministre compétente, pleine d'assurance mais sans arrogance, sa démarche a été un succès. Et qu'en ce qui a trait à la première partie de son objectif, la réaction modérée des intéressés lui a donné raison. Sans aller jusqu'à applaudir au sort relativement clément réservé à Rozon ni même à masquer leur déception, les militantes les plus engagées ont semblé avoir compris que sa décision de ne pas en appeler n'avait rien à voir avec une tolérance indue mais qu'elle ne faisait que refléter la primauté du droit sur des émotions bien légitimes et sur les préjugés.

En d'autres mots, la société ne saurait tolérer un geste comme celui qui est à l'origine de cette affaire. Mais tous ces gestes, même s'ils entrent dans le champ des agressions sexuelles, n'ont pas une égale gravité. Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'il est connu que Rozon a obtenu l'absolution du tribunal. Mais c'est sa notoriété qui lui a mérité une réprobation générale à laquelle un simple quidam n'aurait certes pas été exposé. D'où la pertinence d'une marge de manoeuvre laissée au juge pour évaluer le poids de ce facteur dans l'imposition d'une peine qui soit proportionnelle à la gravité du délit tout en tenant compte de la punition déjà encourue.

Faudrait-il en conclure à une justice qui serait fondée sur un double standard et qui permettrait à des personnalités en vue des gestes interdits au commun des mortels? C'est précisément pour ne pas tomber dans ce sophisme qu'il faut laisser aux magistrats qui auront à se prononcer sur ces cas la responsabilité de prendre en considération tous les facteurs importants dans ce type de crime: contexte général, acteurs impliqués, retentissement de l'affaire, etc. C'est une question de confiance envers la justice qui, à ses différentes instances, doit disposer de la latitude requise pour traiter avec nuance et équité des crimes dont les paramètres sont moins clairement définis que certains autres. D'où l'inutilité de la démarche que se propose de faire la ministre qui voudrait bien convaincre le législateur de restreindre la liberté de manoeuvre des juges dans des affaires d'agression sexuelle.

À ce point de vue, l'exercice auquel elle s'est livrée, lundi, est moins satisfaisant puisque, en s'engageant dans cette voie, la ministre de la Justice semble subitement céder le pas à celle de la Condition féminine. Ce faisant, elle donne raison à tous ceux qui prétendent que le cumul d'autres fonctions avec la responsabilité de procureur général et de ministre de la Justice crée un malaise qui ne peut qu'être préjudiciable à l'institution dont elle doit être la première garante.

LA MINISTRE LINDA GOUPIL NE PORTERA PAS LE JUGEMENT ROZON EN APPEL

... NON, M. ROZON!
JE NE SUIS PAS LIBRE
POUR UNE SOIRÉE
AU MANOIR!!!

99
24-3

DROITS RÉSERVÉS



serge.chapleau@lapresse.ca

Le refus de la métropole

Et c'est reparti! Avant même d'avoir été expliquée, l'idée de réduire substantiellement le nombre de municipalités sur l'île de Montréal a soulevé un tollé général. La révolte a grondé de Sainte-Anne-de-Bellevue à Anjou. Une seule exception: Montréal.

Le modèle « une île, trois villes » provient du rapport de la Commission sur la fiscalité et les finances locales, qui sera rendu public en avril, mais dont les grandes recommandations ont été publiées dans *La Presse*.

Les réactions négatives étaient prévisibles: chaque tentative de regroupement métropolitain se bute contre le même mur. C'était déjà le cas au début des années 60, quand l'ex-maire Jean Drapeau avait rêvé d'une ville épousant les contours de l'île. En vain: personne ne voulait se faire avaler par la grosse ville.

La fusion a été resservie sous une forme édulcorée, avec la création controversée de la CUM. Un quart de siècle plus tard, les frontières de la région n'ont pas bougé d'un poil. Et ce n'est pas faute d'avoir essayé...

■ En 94, le rapport Pichette recommande que les villes de la région métropolitaine se donnent des outils de concertation. Tout le monde crie au meurtre et on oublie ça.

■ En 97, Québec propose de créer une Commission de développement de la métropole. Le projet avorte.

■ L'an dernier, le projet de regroupement de trois sociétés de transport échoue à son tour. Québec promet de remettre ça, avec des états généraux sur la métropole. Des quoi? Plus personne n'en a entendu parler...

Les raisons invoquées cette semaine par les 28 voisines insulaires de Montréal ressemblent à s'y méprendre à celles qui ont assassiné dans l'oeuf toutes les autres tentatives d'unification métropolitaine. C'est la crainte de se faire bouffer par une grosse machine bureaucratique, la

peur d'une hausse de taxes, le refus de payer pour « les problèmes de Montréal ».

Ce que l'on dit moins, c'est que la fusion ferait forcément disparaître 26 mairies et autant de maires, qui ne veulent évidemment pas que leurs fiefs soient rayés de la carte.

Toutes ces résistances sont compréhensibles. Et pourtant, la fusion, dont les détails restent à être peaufinés, demeure la seule solution susceptible d'arracher la région métropolitaine à son marasme.

La fusion forcée de Toronto avec ses voisines a permis à cette ville de parler d'une seule voix, d'éliminer ses disparités fiscales et de se donner une meilleure force de frappe pour recruter des entreprises à l'étranger.

À Montréal, c'est la cacophonie. À preuve, les pitoyables efforts de Montréal international pour inciter Laval, la CUM et la Rive-Sud à joindre ses efforts de prospection internationale. Est-ce si étonnant? Après tout, les citoyens paient leurs taxes à Outremont ou à Otterburn Park — pas à Montréal international. Pour les élus de ces villes, la région est un concept abstrait. Leurs contribuables, eux, sont concrets et ils votent. Pourquoi l'argent de leurs taxes serait-il consacré à convaincre une entreprise de s'installer de l'autre côté de la rivière?

Réagissant au projet, la présidente de la CUM, Vera Danyluk, a ressuscité l'idée d'un « conseil métropolitain ». Encore? Mais n'a-t-on pas épuisé ce modèle-là, de rapport en forum?

La fusion demeure probablement la seule manière de surmonter une fois pour toutes nos réflexes paroissiaux. Elle pose des difficultés réelles, qui pourraient être apaisées, avec l'aide du gouvernement — notamment en ce qui a trait aux retombées fiscales.

Une chose est certaine: si on continue à tourner en rond et à tirer chacun de son côté, les problèmes de Montréal deviendront bientôt, veut-veut pas, ceux de la région entière. Les villes de banlieue s'illusionnent quand elles espèrent, seules, sauver la mise.



Agnès Gruda

agruda@lapresse.ca

LA BOÎTE AUX LETTRES

edito@lapresse.ca

Le faux pathos du Val-Saint-François

■ Nous sommes plusieurs à en avoir assez du faux pathos et du mauvais psychodrame dont le Val-Saint-François est le théâtre. Les quelques propriétaires campagnards qui s'opposent à la construction de la ligne de transport d'électricité sur leur territoire polluent notre paysage médiatique et idéologique. Avec la complicité des adversaires officiels et officieux du gouvernement québécois, ces personnes sont devenues à notre avis des « détournés de bonne cause ». Car, qui n'appuierait pas un groupe de simples citoyens démunis et luttant pour la conservation de l'environnement, surtout contre le monstre hydroquébécois et le méchant gouvernement?

Plutôt qu'à de simples citoyens, nous avons affaire à un groupuscule qui est loin d'être démuné, surtout en matière de médias et de relations publiques, dont ses membres connaissent l'utilisation et le secret. Certains sont « gentlemen farmer », retraités du secteur public, vedettes du milieu artistique et de la télévision.

Ils ont réussi à transformer un problème particulier, la défense d'intérêts individuels, légitime nul n'en disconvient, en un problème social, voir en un enjeu collectif.

Il ne s'agit pas, ici, de prêter de mauvaises intentions à ces « pas

dans ma cour ». Ils s'opposent à l'installation d'une ligne d'électricité comme on s'oppose à la construction d'un HLM, d'un centre de transition pour prisonniers ou toxicomanes ou même d'une piste cyclable; ils utilisent l'écologie et les droits individuels d'une façon élitiste pour protéger leur arrière-cour.

André CARRIER
Sherbrooke

La guerre de la culture

■ Spectacle affligeant, la semaine dernière. Heureusement que le ridicule ne tue pas. Sinon, notre bon premier ministre Lucien Bouchard serait mort depuis longtemps.

Je suis outré de voir et d'entendre celui qui représente TOUS les québécois se conduire de façon aussi ridicule en montant sur ses grands chevaux pour arriver à ses fins et en mentant (en disant

qu'Ottawa prétend que le peuple québécois n'existe pas).

C'est le même homme qui prétendait, durant la campagne électorale, que Jean Charest n'aimait pas le Québec. Par la ruse et le mensonge, nous sommes en train de nous faire jouer l'arnaque du siècle.

M. Bouchard se conduit comme les gens du Fonds international pour la protection des animaux qui prétendent que le Canada est un

peuple barbare et cruel parce qu'il autorise la chasse aux phoques.

Michel GUITÉ
Boisbriand

Des juges sexistes?

■ Depuis quelques années, des juges québécois et canadiens, hommes et femmes, ont rendu des jugements qui n'ont pas fait l'unanimité auprès de la population féminine.

Dans la majorité des cas (sauf le jugement de la Cour suprême du « non, c'est non »), il s'agissait d'agressions sexuelles en tous genres et, dans chacune des causes, les agresseurs ont été relaxés. Pourquoi? Parce que les juges sont sexistes et incompétents ou parce que la majorité de ces poursuites n'étaient pas sérieuses, parce que le fondement légal n'était ni justifié ni justifiable?

Chose certaine, dans chacun des cas, les jugements ont bénéficié de retombées médiatiques beaucoup plus importantes que les causes elles-mêmes. Les mouvements féministes qui ont décidé de se poser en défenseurs des droits « féminins » devraient peut-être réviser leurs objectifs et la pertinence de leurs interventions. Toute la magistrature ne peut pas se tromper, non plus que tous les mouvements de femmes ne peuvent avoir raison. Un examen de conscience serait peut-être utile.

Lise JONCAS
Montréal

Une « grève » qui ne valait pas 5 cents

■ Les médias n'ont pas manqué de rapporter les paroles de M. Gerald Larose qui, en annonçant sa démission, rappelait qu'à l'âge de neuf ans, il avait organisé une grève des servants de messe pour obtenir une meilleure rétribution.

M. Larose a maintenant 53 ans. Moi, j'en ai 81.

Vers les années 1925, les jeunes de la paroisse avaient organisé une grève pour faire passer le prix payé pour « servir » une messe de 2 à 5 cents. Nos parents s'en offusquèrent.

Imaginez, tenir tête à monsieur le curé et aux notables qu'étaient les marguilliers. Nos parents insistèrent donc pour

que nous retournions offrir nos services. Nous refusâmes en répondant que, si nous nous présentions pendant la grève, « les plus grands nous casseraient la g... »

Ce n'est donc pas nouveau pour les syndiqués qui ne sont pas d'accord avec leurs chefs syndicaux d'avoir « à se la fermer sinon... »

Finalement, nous avons gagné notre cause. Mais à quel prix... Désormais, fut-il décidé, il n'y aurait plus qu'un seul serviteur par messe, au lieu de deux. Nous avions créé un « chômeur »...

J. GOUGEON
Montréal



Opinions

Rendre justice à la justice

On ne peut demander aux juges de mettre de côté leur nécessaire impartialité pour descendre dans l'arène des débats et être une partie dans la bataille

HÉLÈNE DUMONT

et ANNE-MARIE BOISVERT

Les auteures sont professeures titulaires à la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Monsieur Rozon a reçu une absolution pour une agression sexuelle mineure. C'est une disposition juste et raisonnable dans les circonstances ; ce n'est pas un traitement de faveur.

L'agression sexuelle mineure est à l'agression sexuelle majeure ce que le vol à l'étalage est au vol qualifié. On ne punit pas le petit voleur comme le gros voleur : il doit en être ainsi pour les agresseurs sexuels. Cela s'appelle le principe de la proportionnalité des délits et des peines.

Il existe, n'en déplaise à certains, des agressions sexuelles mineures. Depuis 1983, il n'est plus question de viol, mais d'agression sexuelle. Des années de luttes et de revendications par les femmes ont amené le législateur canadien à reconnaître qu'il est possible de porter atteinte à l'intégrité sexuelle d'une personne, même en l'absence de rapports sexuels complets. La disposition du Code criminel qui incrimine l'agression sexuelle couvre donc une vaste gamme de comportements qui vont du simple attouchement non désiré aux rapports sexuels non consentis. Parler d'agression sexuelle mineure ne revient pas à banaliser l'agression sexuelle, au contraire. Laisser entendre que toutes les agressions sexuelles sont équivalentes banalise l'agression sexuelle majeure.

Un juge dans une affaire d'agression sexuelle, comme dans une affaire de vol, doit imposer une sentence à partir des seuls faits de la cause ; il doit suivre les mêmes règles de justice. Le vol à l'étalage est une infraction souvent commise par des femmes, l'agression sexuelle majeure ou mineure presque toujours par des hommes. Qu'arrive-t-il à une bonne mère de famille qui se fait prendre au sortir d'une boutique avec un foulard pi-

qué ? Le ciel lui tombe sur la tête. Ce qui était une peccadille au moment du geste posé est devenu, l'espace d'un instant, un geste douloureux, rempli de honte qui transforme en une voleuse l'honnête femme d'avant. Bien entendu, cette transformation ne se produit que si la personne se fait prendre ; sinon, pour elle, voler c'est piquer. Le manque grossier de jugement de monsieur Rozon s'est transformé en une agression sexuelle lorsqu'il s'est fait poursuivre et a emporté, de ce fait, son lot d'humiliations et de honte.

Il est de bon aloi pour un juge qui détermine la sentence à imposer à une mère de famille coupable de vol à l'étalage, de tenir compte de l'effet punitif de l'épreuve des procédures criminelles et de leur caractère humiliant. Depuis son insertion dans le Code criminel, en 1972, l'absolution trouve sa raison d'être dans le fait qu'une personne coupable d'une infraction se voit épargner de sa conséquence logique : la condamnation. Le Parlement considère comme étant une peine suffisante l'épreuve des procédures et leur caractère stigmatisant ; l'absolution consiste à ne pas en remettre. Mais, l'absolution n'est pas non plus une déclaration d'innocence à rebours.

Le Code criminel ne propose pas de conditions exceptionnelles d'application de l'absolution. Elle est accordée si elle est dans l'intérêt de l'accusé sans nuire à l'intérêt public. Par exemple, des juges ont donné des absolutions à des femmes immigrantes ou résidentes coupables de vol à l'étalage. Toute autre peine pouvait les exposer à des mesures d'expulsion ou de non acquisition de la citoyenneté. Ces effets de la condamnation seraient disproportionnés au regard du geste posé. Le principe de proportionnalité des délits et des peines commande l'examen de la nature, de la durée et de l'effet d'une peine. En appréciant l'impact punitif et stigmatisant de la publicité des procédures criminelles et l'impact d'une condamnation sur la capacité éventuelle de monsieur Rozon de faire affaire à l'étranger, le juge Béliveau n'a pas fait de traitement de faveur à l'accusé.



Linda Goupil

La très grande majorité des personnes poursuivies au criminel sont des défavorisés de la société. Plus souvent qu'à leur tour et parfois de façon non méritée, les moins bien nantis se font déposséder de leur seul bien essentiel : leur liberté. L'injustice punitive et le traitement de défaveur imposés trop souvent aux moins bien nantis produit au Canada l'un des plus hauts taux d'incarcération des démocraties occidentales. Un très grand nombre de décisions d'absolution concernent pourtant des personnes anonymes et modestes. Dans ces cas-là, on a fortement l'impression que justice a été rendue. Pourquoi en irait-il autrement du cas de monsieur Rozon ? Il n'existe pas de principe selon lequel la justice doit être rendue à la tête du client ; il ne saurait être question de plaider en faveur d'une sanction injuste à l'encontre de monsieur Rozon au nom des injustices punitives commises à l'égard des moins bien nantis.

Les médias ont fait des rapprochements entre l'affaire Rozon et une autre affaire retentissante, le cas de l'albertain Ewanchuk reconnu coupable d'agression sexuelle par la Cour suprême. Rozon et Ewanchuk ne se ressemblent pas. Ewanchuk, dont l'acquitte-



Gilbert Rozon

ment avait été confirmé par la Cour d'appel de l'Alberta et par le juge Mc Lung en particulier, s'est vanté à la télé de son agression sexuelle et de son passé de violeur. Monsieur Rozon n'a pas d'antécédents judiciaires et il a plaidé coupable à l'agression sexuelle mineure qui lui a été reprochée. Il a épargné à sa victime d'avoir à subir les affres d'un contre-interrogatoire dans un procès avec tous les inconvénients et les atteintes à la vie privée et à l'intimité qu'un tel interrogatoire comporte. L'on ne doit pas loger ces deux agresseurs à la même enseigne.

L'aveu de culpabilité de monsieur Rozon a reçu un grand écho médiatique. Il a été l'occasion de remettre à l'avant-scène le drame des femmes violentées. L'on s'est préoccupé de la juste appréciation des préjudices causés à la victime de monsieur Rozon. D'après les faits de la cause, les attouchements sexuels ont provoqué chez la victime un état de panique ; elle a quitté la chambre dans un état émotif très perturbé. Voilà toute l'information disponible au juge et qui résume l'opinion unanime des avocats et de la victime sur les séquelles de l'agression. Le juge a tenu compte de ces faits. Les impacts négatifs additionnels causés à

la victime par le battage médiatique ne peuvent en toute justice être attribués aux gestes indécents de monsieur Rozon. Le juge Béliveau a conclu que les séquelles liées à l'agression commise par monsieur Rozon étaient mineures. Comme l'agression sexuelle couvre une vaste gamme de comportements, il est clair que les séquelles liées à ce genre d'événement peuvent varier. La femme victime d'attouchements non désirés subit un préjudice qui n'est pas comparable à celui vécu par la femme victime d'un viol collectif. Dans ce contexte, parler de séquelles mineures ne banalise pas l'agression sexuelle. Dire que toutes les femmes qui subissent une agression vivent le même préjudice réduit à son plus petit dénominateur toute notion de préjudice.

Quand une affaire pénale s'accompagne d'un fort retentissement médiatique, l'entreprise judiciaire de rendre la justice s'en trouve compliquée. Un simulacre de procès peut se faire dans les médias qui va produire une certaine vérité sur l'affaire mais qui peut ne pas correspondre aux faits établis devant le tribunal. L'opinion publique peut être conditionnée en faveur d'une vision de la cause et attendre de pied ferme une sentence. Il est facile de confondre la notion de justice avec l'imposition d'une peine sévère. L'histoire regorge d'injustices résultant de verdicts de tribunaux populaires ; les médias nous procurent parfois l'angoisse de les remettre au goût du jour. Les juges peuvent être tentés de rendre la justice qu'on leur réclame. Même si leur indépendance judiciaire est censée leur permettre de rendre des jugements populaires, mais fondés sur la preuve et dictés par des principes de justice, la popularité est plus facile à vivre.

La cause des femmes victimes de violence mérite toute notre considération et notre attention. Mais les personnes qui militent en sa faveur ne peuvent demander aux hommes et aux femmes juges de mettre de côté leur nécessaire impartialité pour descendre dans l'arène des débats et être une partie dans la bataille. En toute justice pour la justice, cela ne se fait pas.

Elia Kazan: la bonne cible?

YANICK AUER

L'auteur est metteur en scène et pédagogue de théâtre.

Ainsi, l'industrie du cinéma américain a rendu hommage au cinéaste Elia Kazan, qui sera cette année âgé de 90 ans. Mais cet hommage a eu lieu dans la controverse, et plusieurs voix se sont élevées contre cette remise d'un oscar au « délateur » Kazan.

Pourtant, ceux qui s'attaquent à Kazan se trompent de cible. Ce qu'il faut viser, c'est le système de délation en vigueur à l'époque du maccarthysme, et plus précisément ceux qui ont instauré ce système.

Qui est responsable du climat d'hystérie communiste des années de l'après-guerre ? Elia Kazan ? Qui institua la commission des activités anti-américaines ? Elia Kazan ? Qui menaça ceux qui ne collaboreraient pas avec la commission de perdre leur travail et leur réputation ? Elia Kazan ?

Et qui détruisit la carrière et la vie de centaines de citoyens américains dans les domaines des arts (mais aussi dans toutes les autres couches de la société) ? Elia Kazan ?

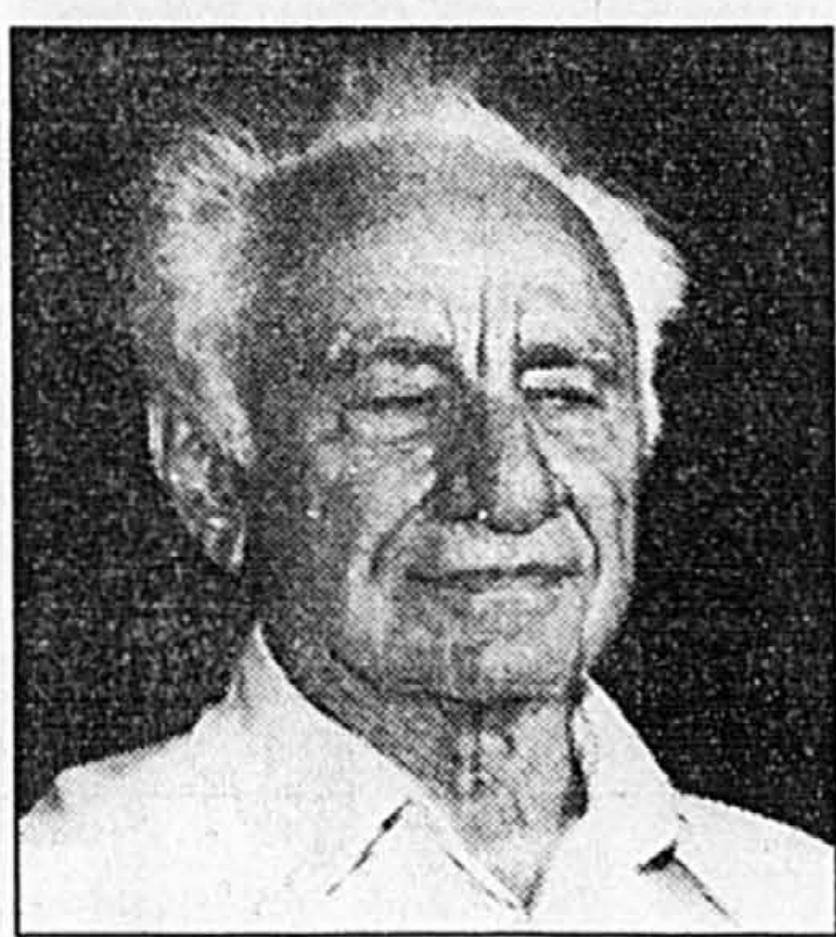
Non ! Le seul et unique responsable de tous ces crimes est le gouvernement des États-Unis d'Amérique ! Le seul tort d'Elia Kazan est d'avoir choisi de vouloir continuer à travailler comme réalisateur et metteur en scène.

À l'époque, les États-Unis étaient malades, malades d'anti-communisme. Et le seul tort d'Elia Kazan est d'avoir succombé à cet anti-communisme ambiant et d'avoir collaboré. Et, peut-être en aurions-nous fait autant...

Souvenons-nous qu'en URSS, quelques années après la mort de Staline, ses crimes furent dénoncés et, qu'en partie, ceux qui furent persécutés ont été réhabilités.

Mais aux États-Unis, où sont les excuses officielles du gouvernement, et la réhabilitation de ceux qui ont subi le maccarthysme ? Où sont les réparations pour les graves dommages professionnels et personnels subis ?

Rappelons-nous que ceux qui étaient convoqués devant la commission des activités anti-améri-



Elia Kazan

caines avaient obligation de donner des signes concrets de leur anti-communisme et de leur amour pour la patrie. C'est ce que Kazan a fait.

Petit rappel historique et bibliographique : le Elia Kazan, fils d'émigrants pauvres, qui débarqua en Amérique au début du siècle raconte : « J'étais jeune, j'étais plein de colère. Je ressemblais à un loup affamé. »

Et c'est cet homme-là, qui croyant en la nécessité d'une société meilleure, rejoignit le Parti communiste américain après la catastrophe économique de 1929. Son intégration à la société américaine fut longue et pénible.

Mais après la guerre, Kazan devint célèbre et adulé. Il n'était plus ce loup affamé. Kazan avait changé. Il était maintenant installé, accepté et accueilli dans son pays.

Quelques années plus tard, à l'époque de la chasse aux sorcières, Kazan a fait le choix de dénoncer des gens faisant partie d'un groupe auquel il ne croyait plus et même qu'il redoutait.

Qu'il ait cessé de croire aux vertus du communisme est son choix. Qu'il ait choisi de donner le nom de ses camarades du mouvement communiste est regrettable et tragique.

Mais Kazan est resté un homme intègre. N'est-ce pas lui qui a créé certains des textes les plus importants d'auteurs tels que Tennessee

Williams ou Arthur Miller ? À l'époque, cela demandait du courage et de la détermination.

Et regardez ses films ! S'ils ne parlent pas de liberté et d'émotion, de quoi parlent-ils ? Son cinéma provoque un choc, le choc de se retrouver face à de l'émotion brute. Et l'on sort des films de Kazan avec le désir de vivre intensément, et de vouloir changer le monde. Tout comme devant les premiers films de Godard.

Mais au fait, quel est le problème ? Kazan est-il récompensé par son action comme citoyen américain ? Est-il remercié pour son attitude en tant qu'être humain ? Non ! Et ses actions passées n'enlèvent rien à son talent d'artiste de premier plan.

Elia Kazan a été récompensé par l'industrie du cinéma américain tout simplement parce qu'il est un des plus grands cinéastes de son pays.

Avez-vous vu *Un tramway nommé Désir*, *Sur les Quais*, *À l'est d'Eden*, *Baby Doll*, ou *America America* ? Non ? Alors vous ignorez ce que le cinéma américain a produit de meilleur. Vous ignorez la vie, la sensibilité, la force immense qui se dégage de ces films. Courez voir les films de Kazan, la vie y est présente, indubitablement. Une merveille !

Je m'explique : le talent ne sauve rien, et ne justifie rien. Mais encore une fois, la conduite, même abominable, d'un artiste n'enlève rien à son talent. C'est pourquoi je persiste et je signe : merci et bravo à Elia Kazan pour tous les moments de bonheur que m'ont procurés ses films. Car c'est là-dessus et uniquement là-dessus que je juge Kazan.

Il fait partie de ceux qui ont été essentiels à mon amour du cinéma et à mon amour des acteurs. Regardez les acteurs jouer dans ses films !

Avec les années, j'ai appris à reconnaître le talent de grands artistes, même s'il s'agissait de personnes misérables dans leurs attitudes envers autrui.

Nous voudrions que chaque personnalité que l'on aime soit également formidable comme être humain, malheureusement ce n'est pas toujours le cas.

Un projet qui favoriserait le West-Island

MICHEL MAGNANT

L'auteur, dont nous avons publié trois textes sur l'avenir de Montréal la semaine dernière, est politologue.

Le projet de la Commission sur la fiscalité municipale intitulé « Une île, trois villes », dont les grandes lignes ont été rendues publiques dans *La Presse* du 19 mars, ferait de l'ouest de l'île de Montréal une imposante ville riche par rapport à laquelle la ville du centre (Montréal) et la ville de l'est prendraient l'allure de démunies. Ce scénario n'est pas nouveau et est inférieur à la fusion de toute l'île de Montréal en une seule mégacité.

Rappelons qu'en 1969, les villes de l'ouest de l'île avaient proposé un plan nommé « projet du West-Island » qui projetait d'unir les banlieues anglophones de l'ouest de l'île. Ce plan prévoyait notamment d'instituer des districts municipaux avec comités dans chaque ville fusionnée pour conserver un minimum d'autonomie et de sentiment d'appartenance. Les raisons invoquées pour la fusion étaient la proximité, le même tissu urbain et la gestion simplifiée.

En 1972, le ministère des Affaires municipales émit un rapport recommandant de diviser l'île de Montréal en cinq villes autonomes.

En 1973, le rapport Hannigan proposait lui aussi trois scénarios de regroupement (5, 7 ou 19 villes).

Le problème de ces scénarios est qu'ils ne tinrent jamais compte de la dimension économique. Dans la même foulée, si on analyse le scénario « Une île, trois villes » à travers une grille économique, on se rend vite compte qu'il créerait une profonde distorsion sur l'île de Montréal. Ainsi, la richesse moyenne de la nouvelle ville fusionnée de l'est, compte tenu des valeurs foncières commerciales, industrielles et résidentielles, serait de 53 000 \$ per capita, pour 235 000 personnes. À l'opposé, la nouvelle ville de l'ouest, aurait une population de 387 000 personnes, avec une richesse foncière per capita de 79 500 \$. Ainsi la ville de l'ouest serait trois fois plus riche

que sa consœur de l'est, près de 65 % plus peuplée et 50 % plus riche per capita. Deux extrêmes urbains, deux extrêmes de richesse.

Pour sa part, Montréal, la ville du centre, stagnerait totalement avec ce scénario. Elle augmenterait sa population d'environ 120 000 habitants au total, et sa richesse foncière de 15 %, mais perdrait au change puisque sa richesse foncière per capita passerait de 64 700 \$ à 63 300 \$ à cause de deux facteurs essentiels : la perte du très lucratif territoire de Rivières-des-Prairies et l'ajout de villes du centre-ouest dont la richesse foncière est, de façon assez surprenante, tout simplement insignifiante. Ainsi, Hampstead, Côte-St-Luc et Outremont ne comptent que pour 3,5 % de la valeur foncière de l'île de Montréal !

Par rapport à ce projet, le scénario « Une île, une ville » qui ferait de Montréal une mégacité comme Toronto serait le plus intéressant car il créerait une masse critique et une synergie que le scénario « Une île, trois villes » est incapable de produire.

Avec « Une île, une ville », la population de Montréal augmenterait de 750 000 personnes, passant de 1 017 000 à 1 770 000. Sa richesse foncière, dépendamment de diverses façons de calculer, serait multipliée par deux, passant de 60 à 120 milliards environ. Sa force commerciale et industrielle augmenterait des deux tiers. Les taxes per capita baisseraient de 11 %. La richesse per capita passerait de 64 700 \$ à 67 900 \$, ce qui serait toujours mieux que les 63 300 \$ du scénario « Une île, trois villes » ! Et, en prime, il y aurait encore 59 kms carrés de territoires à développer et en unissant 29 villes en une seule on obtiendrait un niveau de gestion vraiment mondial alors que le scénario de la Commission sur la fiscalité municipale semble incapable de s'élever à ce niveau de problématique !

Il est donc triste de constater que, pour la 3^e fois en cinq ans, le gouvernement à Québec n'a à offrir aux Montréalais qu'une ridicule « balade politique ».

Politique

L'ombudsman de R.-C. blanchit le journaliste Terry Milewski

Presse Canadienne
OTTAWA

L'ombudsman de Radio-Canada discolpe le journaliste Terry Milewski de toute faute professionnelle ou parti pris dans sa couverture de l'enquête sur l'APEC.

L'ombudsman Marcel Pépin en vient à la conclusion « que les dépêches de M. Milewski dans son ensemble ne prêtent pas à critique du point de vue de l'exactitude et de l'équité ».

Le bureau du premier ministre Jean Chrétien avait demandé une enquête de l'ombudsman, en octobre, après avoir reproché au journaliste de CBC d'avoir « diffusé des insinuations, des allégations non fondées et de fausses déclarations » dans sa couverture de l'enquête sur les événements du Sommet de l'APEC de 1997 à Vancouver.

La correspondance électronique privée entre M. Milewski et Craig Jones, un manifestant étudiant dont les plaintes ont contribué à déclencher l'enquête, était au coeur de la plainte du porte-parole du bureau du premier ministre, Peter Donolo.

M. Pépin qualifie le ton employé par M. Milewski dans son courrier électronique de « maladroit et imprudent ».

Mais M. Pépin reproche aussi à M. Donolo et à la direction de la CBC d'avoir interprété le ton familier de M. Milewski et le fait qu'il ait partagé des informations avec M. Jones comme un manque d'objectivité.

La loi d'exception: une question de sécurité publique, dit Chrétien

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le gouvernement fédéral doit forcer les cols bleus à retourner au travail parce que la sécurité du public est menacée, a expliqué hier le premier ministre Chrétien pendant qu'environ 700 fonctionnaires manifestaient devant le parlement pour dénoncer la loi d'exception.

Outrés par la décision d'Ottawa de recourir pour la troisième fois à une loi matraque, les dirigeants syndicaux nationaux ont promis la guerre, accusant au passage les ministres fédéraux de « menteurs ». Selon le président de l'Alliance de la fonction publique (AFPC), Daryl Bean, le président du Conseil du Trésor, Marcel Massé, ment quand il affirme que les offres faites aux 14 000 cols bleus sont aussi généreuses que celles acceptées par les autres fonctionnaires.

Le ministre du Revenu, Herb Dhaliwal, ment lui aussi en affirmant que les grèves rotatives ont causé un retard dans le traitement de quelque 1,2 million de rapports d'impôt, ajoute M. Bean.

Lundi, le gouvernement Chrétien a justifié le dépôt d'une loi d'exception par ces retards au Revenu ainsi que par les pertes des producteurs de céréales de l'Ouest.

Les moyens de pression des manutentionnaires de grain ont en effet paralysé en partie l'exportation des céréales.

« Quand les ministres peuvent se lever en Chambre et mentir, c'est difficile d'avoir l'opinion publique de notre côté », s'est offusqué le syndicaliste Daryl Bean.

Pour le premier ministre Chrétien, la loi d'exception vise d'abord à protéger la sécurité du public. « C'est une question de sécurité du public, a-t-il indiqué à la sortie de la rencontre hebdomadaire de son cabinet. Des chèques doivent être envoyés aux gens qui ont des crédits d'impôts, aux pauvres et aux malades. »

Rappelant que 85 % des employés de l'État ont signé une nouvelle entente collective, Jean Chrétien soutient que « le temps est venu d'agir (pour forcer les autres à reprendre le travail) ».

Le gouvernement a d'ailleurs pris les grands moyens pour adopter sa loi avant la fin de semaine, limitant le temps de réplique des partis d'opposition par une motion de clôture.

Par cette loi, Ottawa imposera des amendes de 1000 \$ par jour aux cols bleus qui ne rentreront pas au travail et de 100 000 \$ par jour à l'Alliance de la fonction publique. La loi d'exception dic-

tera aussi les conditions de travail des 14 000 employés pour les 30 prochains mois, notamment les salaires, une décision qui provoque la colère des syndiqués. L'AFPC accuse le gouvernement Chrétien d'imposer des salaires moindre que ceux qu'il avait offerts à la table des négociations.

La loi d'exception vise aussi les 4500 gardiens des prisons fédérales, et plus particulièrement 700 d'entre eux qui auront droit de grève à partir de vendredi.

« Le gouvernement peut légiférer pour forcer le retour au travail, mais il ne peut faire disparaître la frustration des employés », a souligné Bob White, le président du Congrès du travail du Canada. Qualifiant la loi d'exception de « violation des droits démocratiques », M. White songe à porter plainte auprès de l'Organisation mondiale du travail, à Genève.

Les bloquistes et les néo-démocrates se sont joints aux leaders syndicaux pour dénoncer la loi. L'opposition reproche au premier ministre de faire exactement ce à quoi il s'opposait quand il était chef de l'opposition, en 1991.

« Je ne sais pas quelle était la situation en 1991, je vous parle de la situation aujourd'hui », a simplement répliqué M. Chrétien.

SEARS

4 jours

Rabais 25%
TOUTES LES NAPPES,
SERVIETTES, MOUFLES,
POIGNÉES ET
ESSUIE-MAINS
Choisissez parmi un assortiment
de couleurs et styles.

Rabais 60%
SERVICE DE VAISSELLE
20 PIÈCES 'SOLID IVORY'
L'ensemble comprend 4 de chaque: assiette,
assiette à salade, bol à soupe, tasse et
soucoupe. Rég. Sears 59,99. L'ens.
23"
Dans la limite des stocks.

moitié prix
TOUTES LES BATTERIES
DE CUISINE
Choisissez parmi les marques Tout pour la
maison Gourmet®, Lagostina® et plus!

**Rabais 50%
additionnel**
SUR LES PRIX DE LIQUIDATION
DES SERVICES DE VAISSELLE ET
ACCESSOIRES DE FIN DE SÉRIE.
Une grande sélection d'ensembles et
de la vaisselle en verre en pièces séparées.
Dans la limite des stocks.

Maintenant 1598\$
DUO LAVEUSE ET
SÉCHEUSE À CULBUTAGE
KENMORE™
Design européen.
Laveuse à culbutage pour laver en douceur.
8 programmes. #38712.
Rég. Sears 1099,99. 999\$
Sécheuse. Culbutage à chaleur uniforme;
réduit les faux plis. #78712.
Rég. Sears 649,99. 599\$

Maintenant 999\$
LAVEUSE ET SÉCHEUSE
'ÉDITION SPÉCIALE'
KENMORE
Épargnez 70\$ sur le duo! Laveuse. Agitateur
Dual-Action™ à 2 vitesses. #47662.
Rég. Sears 629,99. Sécheuse. 7 pi.cu.
Capacité super plus à très grande porte
réversible. #88662. Rég. Sears 439,99.

Maintenant 848\$
DUO LAVEUSE ET SÉCHEUSE
DE TRÈS GRANDE CAPACITÉ
KENMORE
Laveuse. 2,45 pi.cu. avec 8 programmes et à
2 vitesses. 3 températures de
lavage/rincage. #47202. Rég. Sears 529,99.
429\$. Sécheuse. 5,9 pi.cu. à très grande
porte réversible. 7 cycles. #88202.
Rég. Sears 399,99. 379\$.

Rabais 100\$
COLONNE DE LAVAGE
KENMORE 27 PO
Laveuse. 3 pi.cu. de très grande capacité.
10 programmes. Sécheuse. 5,5 pi.cu. de très
grande capacité avec 4 réglages de tempéra-
ture. #17802. Rég. Sears 1199,99.
1099\$

Rabais 50%-60%

SUR UNE ÉNORME SÉLECTION DE SERVIETTES DE GRANDES MARQUES

- Serviette de bain Millenium de Fieldcrest™** Rég. Sears 23,99. 9⁹⁹
Serviette de toilette, débarbouillette et drap de bain aussi disponible.
- Serviette de bain Harbour Home de Fieldcrest.** Rég. Sears 24,99. 9⁹⁹
Serviette de toilette et débarbouillette aussi disponible.
- Serviette de bain Supreme Touch de Cannon™.** Rég. Sears 19,99. 9⁹⁹
Serviette de toilette et débarbouillette aussi disponible.
- Serviette de bain Emperor unie/à carreaux de Martex.** Rég. Sears 15,99. 7⁹⁹
Serviette de toilette et débarbouillette aussi disponible.
- Serviette de Bain Softique de Fieldcrest.** Rég. Sears 17,99. 8⁹⁹
Serviette de toilette, débarbouillette et drap de bain aussi disponible.
- Le choix peut varier selon le magasin.

Rabais 20-40%
PETITS APPAREILS
MÉNAGERS
BLACK & DECKER™

- Ouvre-boîtes.
#81213. Rég. Sears 49,99. **39⁹⁹**
- Cafetière 8 tasses.
#81144. Rég. Sears 199,99. **149⁹⁹**
- Prépareur culinaire 9 tasses.
#81457. Rég. Sears 299,99. **224⁹⁹**
- Mélangeur 40 oz.
#81382. Rég. Sears 199,99. **139⁹⁹**
- Batteur sur socle 12 vitesses.
#81332. Rég. Sears 399,99. **279⁹⁹**
- Batteur à main 5 vitesses.
#81315. Rég. Sears 99,99. **59⁹⁹**

Politique

« Il n'y a pas de pénurie de médecins », soutient Pauline Marois

PIERRE APRIL
Presse Canadienne, QUÉBEC

Pendant que le chef de l'opposition, Jean Charest, accuse le gouvernement d'avoir ignoré un rapport de 1997 annonçant une pénurie grave de médecins, la ministre de la Santé et des services sociaux, Pauline Marois, se conforte en invoquant la moyenne nationale.

Hier, lors de la période de questions, M. Charest a affirmé que le gouvernement Bouchard était allé de l'avant avec un programme audacieux de mise à la retraite de médecins, en sachant fort bien que la situation était déjà précaire dans le système de santé québécois.

« On nous apprend, a signalé le chef libéral, que le ministère de la Santé et des Services sociaux le savait depuis 1997 qu'il y avait pénurie de médecins, qu'il n'a rien fait et qu'au contraire, le sachant, il a mis en place un programme de mise à la retraite dont le résultat a été le départ de 10 pour cent des médecins omni-»

tiens. » Cette affirmation n'a évidemment pas ébranlé la ministre Marois qui s'est contentée de répliquer qu'il est faux de prétendre à une pénurie de médecins au Québec.

« Il n'y a effectivement pas de pénurie de médecins, a-t-elle précisé, par comparaison à ce que l'on connaît sur l'ensemble canadien. »

Selon Mme Marois, il suffit de comparer le nombre de médecins par 1000 de population pour s'en convaincre. « Effectivement, a-t-elle dit, on a suffisamment de médecins. »

L'autre raison qui explique, selon elle, une impression de pénurie, c'est l'arrivée massive des femmes dans la profession médicale. « Il y a plus de femmes qui pratiquent actuellement, a-t-elle indiqué. Elles pratiquent moins d'heures-semaine et elles choisissent plus généralement la médecine générale plutôt que la médecine spécialisée et tout cela, effectivement, a un impact sur le nombre général de médecins. »

Fuite au Revenu: Bouchard est peu enclin à poursuivre l'enquête

André Néron menace de dévoiler son témoignage

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Il y a déjà eu une enquête publique dans le dossier des fuites d'informations au ministère du Revenu, a rappelé le premier ministre Lucien Bouchard. Devant la fin abrupte de l'investigation de la Commission d'accès à l'information la semaine dernière, le Conseil des ministres décidera aujourd'hui de la suite des choses.

De retour de son voyage en France, le premier ministre Bouchard a dû faire face au feu de l'opposition pour la fin inexpliquée des travaux de la CAI, la semaine dernière. Le président de la

Commission d'accès à l'information, Paul André Comeau, avait alors décrété que la commission était suffisamment informée sur les allégations de fuites d'informations émanant du ministère du Revenu, dans le dossier du député bloquiste Jean-Guy Lebel. Sans préavis, M. Comeau a mis fin aux travaux qui duraient depuis dix-huit mois.

Après que le ministre Guy Chevrette eut rendu public son témoignage, révélant que les procureurs de la CAI décrivait eux-mêmes comme « du commérage » toute cette affaire, l'un des principaux acteurs, André Néron, menaçait aussi hier de dévoiler ses révélations faites aux enquêteurs. Pour M. Néron, chef de cabinet du leader du Bloc québécois Michel Gauthier à l'époque, le public ne peut se satisfaire d'une enquête qui se terminerait en queue de poisson.

M. Néron menace de rendre public son témoignage, mais hésite à

le faire. « Je serais sous les feux de la rampe pendant 72 heures, mais tout s'évanouirait par la suite, et cela n'aurait pas les conséquences d'un rapport d'enquête », expliquait-il hier.

Mais, à l'Assemblée nationale, hier, le premier ministre Bouchard ne semblait pas très disposé à pousser plus loin l'investigation.

Selon le chef libéral, Jean Charest, le premier ministre, visiblement, « ne peut fournir aucune bonne raison qui l'empêche de dire ce qui est évident depuis le début. Pourquoi n'est-il pas capable de dire maintenant qu'il met en place une enquête indépendante présidée par un juge où on pourra contre-interroger les témoins ? Qu'est-ce qu'il a à cacher ? » a demandé M. Charest. Dans un communiqué, le cabinet de M. Bouchard avait dès le début révélé l'ampleur de la fuite, a rappelé M. Charest.

Faites vite!...prix en
vigueur du jeudi 25 au
dimanche 28 mars 1999!

sauf avis contraire, dans la limite des stocks.

seulement!

Rabais 25%

VÊTEMENTS POUR HOMMES ET ENFANTS À PRIX ORDINAIRES ET CHAUSSURES POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS À PRIX ORDINAIRES

Incluant les chaussures de sport pour hommes, femmes et enfants. Chaussures: sauf les marques Aerosoles^{MD}, Calico^{MD}, Clarks, Nine West^{MD}, Unisa^{MD} et Westies^{MD}. Vêtements pour hommes: sauf les marques Guess, Calvin Klein^{MD}, Jockey^{MD}, Jim, Joe Boxer^{MD} et Point Zero^{MD}.

Rabais 1/3 additionnel

SUR LES PRIX DE LIQUIDATION DE
TOUS LES VÊTEMENTS ET CHAUSSURES POUR
HOMMES, FEMMES ET ENFANTS.

Dans la limite des stocks.

Rabais 30%

TOUS LES COORDONNÉS
OSHKOSH B'GOSH^{MD},
TAILLES BÉBÉ - 6X

Sélection de salopettes, jeans en denim et plus. Rég. Sears 17,99-69,99. Chac.

1259-4899

Le choix varie selon le magasin.

Rabais 25%

TOUTES LES CHAUSSURES
NUNN BUSH^{MD} POUR
HOMMES

Rég. Sears 99,99-109,99. La paire

7499-8249

Rabais 30%

TOUS LES BIJOUX MODE

Choisissez parmi un assortiment de chaînes, boucles d'oreilles, bracelets et épinglettes. Le choix varie selon le magasin.

Pas disponible dans tous les magasins.

Rabais 30%

TOUTES LES TENUES DE NUIT
DÉTAILS INTIMES^{MD},
TRADITION^{MD} ET IMAGE^{MD} 16+

Rég. Sears 19,99-44,99. Chac.

1399-3149

Rabais 1/3

SÉPARABLES EN SERGÉ
IMPRIMÉ SEARS KIDS^{MD}
POUR FILLES, 2-6X

Sélection inclut pantalons évasés en sergé de coton imprimé et plus. Rég. Sears 16,99-19,99. Chac.

1132-1332

Le choix varie selon le magasin.

Rabais 40%

**BAGAGES SAMSONITE^{MD},
SAFARI^{MD} ET SEBRING**

Rabais 25%

**SACS À MAIN DE
GRANDES MARQUES**

Rég. Sears 19,99-89,99

749-6749

Le choix varie selon le magasin.
Sauf les marques Guess et Nine West.

Rabais 40%

**SOUTIENS-GORGE ET
CULOTTES VOGUE BRAND^{MD},
PLAYTEX^{MD} & WARNER'S^{MD}
EN BOÎTE**

Le choix varie selon le magasin.

Sauf la collection "Power Lace" de Vogue Bra

Rabais 30%

TOUTES LES TENUES DE NUIT
POUR GARÇONS ET FILLES

Sauf Joe Boxer. Choix de pyjama, chemise de nuit, poignoir et pantalon de nuit.
Rég. Sears 19,99-29,99. Chac.

1399-2099

moitié prix

**JEANS LEVI'S^{MD} DE FIN DE
SÉRIE POUR GARÇONS
ET FILLES, 7-18.**

Couleurs et styles variés Rég. Sears 39,99-44,99. Chac.

1999-2249

Le choix varie selon le magasin. Dans la limite des stocks.

Seulement 3999

Chac.

SÉLECTION DE JEANS
CK ET LEVI'S
POUR FEMMES

Rabais 25%

TOUS LES COORDONNÉS
TRADITION COUNTRY
COLLECTION^{MD} ET
TRADITION HABILÉ

SEARS

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



FRANCE

Dumas en congé

■ Gardien de la constitution en France, Roland Dumas a annoncé hier qu'il se mettait en « congé » pour mieux se défendre de la grave accusation de pots de vin dans l'affaire concernant le géant pétrolier Elf. Soumis à une pluie d'appels à la démission, l'ex-chef de la diplomatie de François Mitterrand a mis entre parenthèses sa présidence du Conseil constitutionnel, qui en fait le cinquième personnage de l'État français. Dumas, 76 ans, se proclame innocent. Dans un rebondissement spectaculaire, Christine Deviers-Joncour, 50 ans, a affirmé la semaine dernière que son ex-ami avait été le bénéficiaire de millions de FF tirés des caisses occultes d'Elf à la fin 80 et début 90. Elle a affirmé que M. Dumas avait orchestré la sortie et le blanchiment des fonds de Elf.



Roland Dumas

d'après AFP

CONGO

Encore des morts

■ Plus de 250 civils congolais ont été massacrés par la rébellion entre le 19 et le 21 mars dans le Sud-Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo, a affirmé hier l'agence des missionnaires Misna. Selon l'agence, ces massacres se sont déroulés dans les localités de Burhinyi et de Ngweshe. Il s'agirait apparemment d'une opération de représailles rwandaise, suite à une attaque de guerriers Mai-Mai.

d'après AFP

TOGO

Le RPT réélu

■ Le Rassemblement du peuple togolais (RPT), l'ex-parti unique du général Gnassingbé Eyadéma, a obtenu 79 des 81 sièges de la nouvelle assemblée nationale issue des législatives de dimanche, boycottées par l'opposition. Le taux de participation, qui était le principal enjeu de ce scrutin, a été de 66 % selon les autorités. L'opposition a pour sa part estimé qu'il n'avait pas dépassé les 10 %.

d'après AFP

BELGIQUE

Le Pen armé

■ Un fusil à pompe et des grenades lacrymogènes ont été saisis lundi soir à Bruxelles dans une voiture du Front national utilisée par Jean-Marie Le Pen, et une information judiciaire a été ouverte. Le parquet de Bruxelles songe même à lever l'immunité parlementaire du chef de l'extrême-droite française pour pouvoir l'interroger. La police bruxelloise a dressé contre son garde du corps un procès-verbal pour détention d'armes prohibées en Belgique. Dans un communiqué diffusé hier, Jean-Marie Le Pen indique que les armes saisies par les policiers constituaient « le matériel de protection de mon équipe de sécurité ».

d'après AFP

CHILI

Pinochet fixé

■ Après six semaines de délibéré, sept juges de la Chambre des lords doivent rendre aujourd'hui leur verdict sur le cas Pinochet, et décider si l'ancien dictateur chilien doit être extradé vers l'Espagne ou relâché. C'est la deuxième fois que les lords-juges sont appelés à se prononcer. La chambre avait cassé en décembre un précédent jugement défavorable au général. Augusto Pinochet, 83 ans, est accusé de terrorisme, génocide et tortures durant ses 17 années de pouvoir entre 1973 et 1990. Selon un rapport officiel, 3197 personnes, dont des Espagnols, ont été tuées ou portées disparues sous son régime.

d'après AP

Autres informations
pages B7 et C8

Le premier ministre dit non au Sinn Fein

d'après AFP
BELFAST

Le premier ministre unioniste d'Irlande du Nord David Trimble a rejeté hier une proposition du Sinn Fein, aile politique de l'IRA, en vue de négociations sur le désarmement des milices paramilitaires qui bloque l'application de l'accord de paix.

Le leader du Sinn Fein, Gerry Adams, a annoncé avoir proposé à Trimble des négociations entre tous les partis nord-irlandais, sous l'égide du général John de Chastelain, président de la commission chargée de superviser le démantèlement des arsenaux des paramilitaires, et des premiers ministres britannique Tony Blair et irlandais Bertie Ahern.

Cette proposition « a été rejetée, en l'absence d'un événement que Trimble a exigé » en matière de désarmement, a ajouté Adams.

Trimble a pour sa part souligné que les acteurs des négociations suggérées par Adams avaient déjà été impliqués sans succès dans des discussions sur le sujet.

« Le mouvement républicain doit réaliser qu'il doit entamer le processus de distanciation d'avec les paramilitaires », a ajouté Trimble.

L'application de l'accord de paix sur l'Irlande du Nord demeure bloquée près d'un an après sa conclusion en raison du refus de Trimble de former l'exécutif sans un début de désarmement de l'IRA. Aux termes de l'accord, les arsenaux des

paramilitaires de tous bords devront être démantelés en juin 2000.

Londres espère que les conditions seront créées d'ici au 2 avril pour la constitution du nouveau gouvernement autonome en Ulster.

Le gouvernement britannique s'est incliné entre-temps devant le refus de la Haute Cour de justice de Belfast de retarder, à sa demande, la libération anticipée de quatre prisonniers de l'IRA, détenus à la prison du Maze, non loin de Belfast.

« Nous souhaitons des clarifications sur la façon dont la loi (sur les libérations anticipées de prisonniers nord-irlandais) devait s'appliquer aux détenus condamnés en Grande-Bretagne, puis transférés en Ulster », a déclaré le ministère de l'Intérieur.

« Cette clarification a désormais été faite et nous acceptons la décision de la Cour », a-t-il ajouté, en excluant tout appel.

Trois des quatre détenus dont Londres avait voulu retarder la libération devaient être libérés hier soir. Le quatrième, Patrick Magee, impliqué en 1984 dans l'attentat sanglant de Brighton, doit sortir de

prison en juin.

Depuis la signature de l'accord de paix le 10 avril dernier, 248 prisonniers, dont 76 condamnés à perpétuité, ont bénéficié des mesures de libération anticipée. Quelque 200 détenus attendent d'être libérés d'ici juillet 2000.

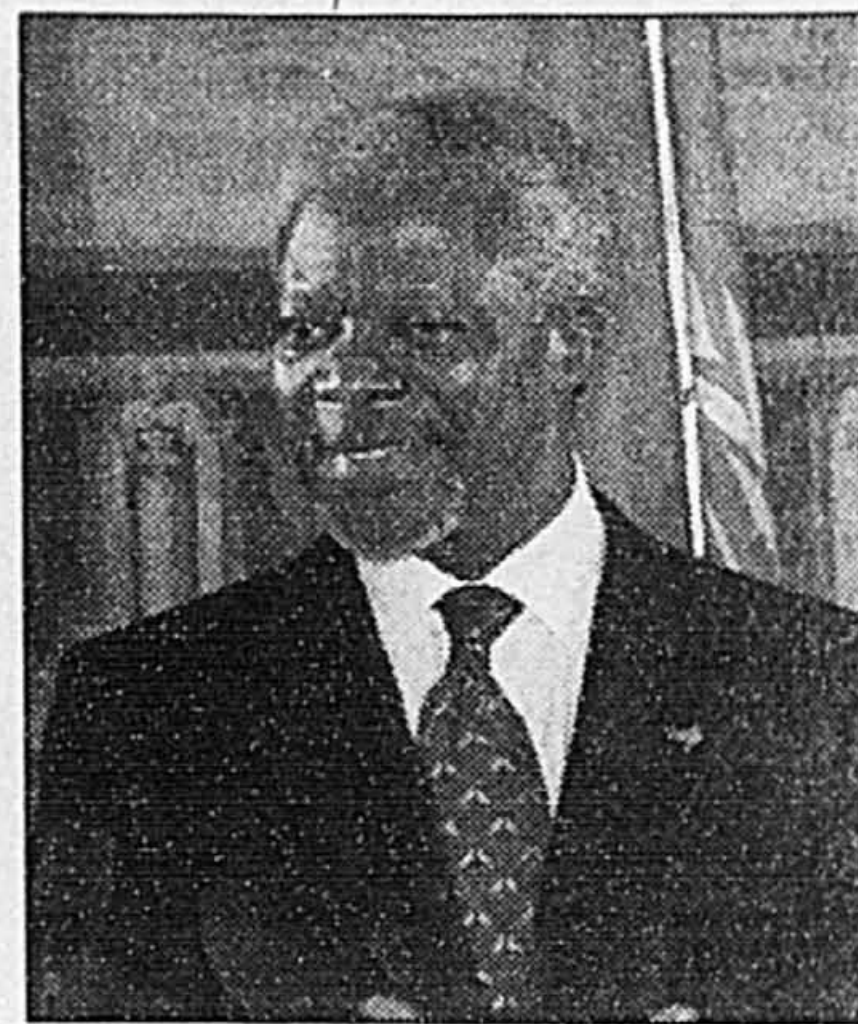
Enfin, la milice protestante des Volontaires de l'Ordre d'Orange a revendiqué hier une tentative d'attentat à la grenade contre un catholique qui s'en est sorti avec des blessures, à Castlewellan, dans le comté de Down.

Créée en 1998 et opposée à l'accord de paix, la milice est une dissidence des grandes milices loyalistes au cessez-le-feu. Elle a revendiqué l'attentat manqué auprès d'un média de Belfast, sans plus de commentaires.

La victime, dont l'identité n'a pas été révélée mais qui est un catholique, s'en est tiré en poussant par hasard du pied la grenade à main qui avait été placée à l'entrée de la casse de voitures où il travaille. La grenade a explosé non loin de lui, selon la police.

Un représentant local du Sinn Fein, Mick Murphy, a rapproché cet attentat de celui qui avait causé la mort de l'avocate catholique Rosemary Nelson il y a une semaine.

Il a demandé « une enquête internationale indépendante » sur ce meurtre, dénonçant « la collusion qui existe clairement entre la police d'Ulster et les milices loyalistes qui sèment la mort ».



Kofi Annan

Rwanda: Kofi Annan propose une enquête

Presse Canadienne
NEW YORK

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a proposé hier la tenue d'une enquête indépendante sur le rôle des Nations unies avant et durant le génocide rwandais de 1994, tragédie au cours de laquelle entre 500 000 et 800 000 personnes ont trouvé la mort.

Le rôle de deux généraux canadiens qui occupaient à l'époque des postes-clés au sein de la mission de paix au Rwanda devrait être examiné au cours de cette enquête. À la suite du génocide, l'ONU a été accusée d'avoir failli à la tâche au chapitre de la prévention et de pas être intervenue suffisamment lors des massacres.

Kofi Annan, qui dirigeait à l'époque les opérations de maintien de la paix de l'ONU, a expédié une lettre au Conseil de sécurité des Nations unies — dont le Canada fait partie — lui demandant de soutenir la proposition d'une enquête indépendante. « Considérant l'ampleur du génocide rwandais en 1994, les actions des Nations unies avant et durant cette période de crise continuent de soulever des questions », écrit-il dans cette lettre.

Le président actuel du Conseil de sécurité de l'ONU, le Chinois Qin Huasun, a indiqué qu'il répondrait à cette lettre d'ici demain.

Le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a pour sa part affirmé hier qu'il « pensait que nous allons supporter l'initiative du secrétaire général ». M. Axworthy a toutefois indiqué que le sujet n'avait pas encore été abordé par le Conseil de sécurité. « Mais je crois qu'il serait important d'établir les faits et d'examiner les documents de l'ONU pour voir ce qui s'y trouve », a-t-il précisé.

Les deux militaires canadiens qui ont joué un rôle lors de la tragédie sont Maurice Baril, qui était à l'époque le conseiller militaire de Kofi Annan, et Roméo Dallaire, qui était à la tête des forces de maintien de la paix au Rwanda.

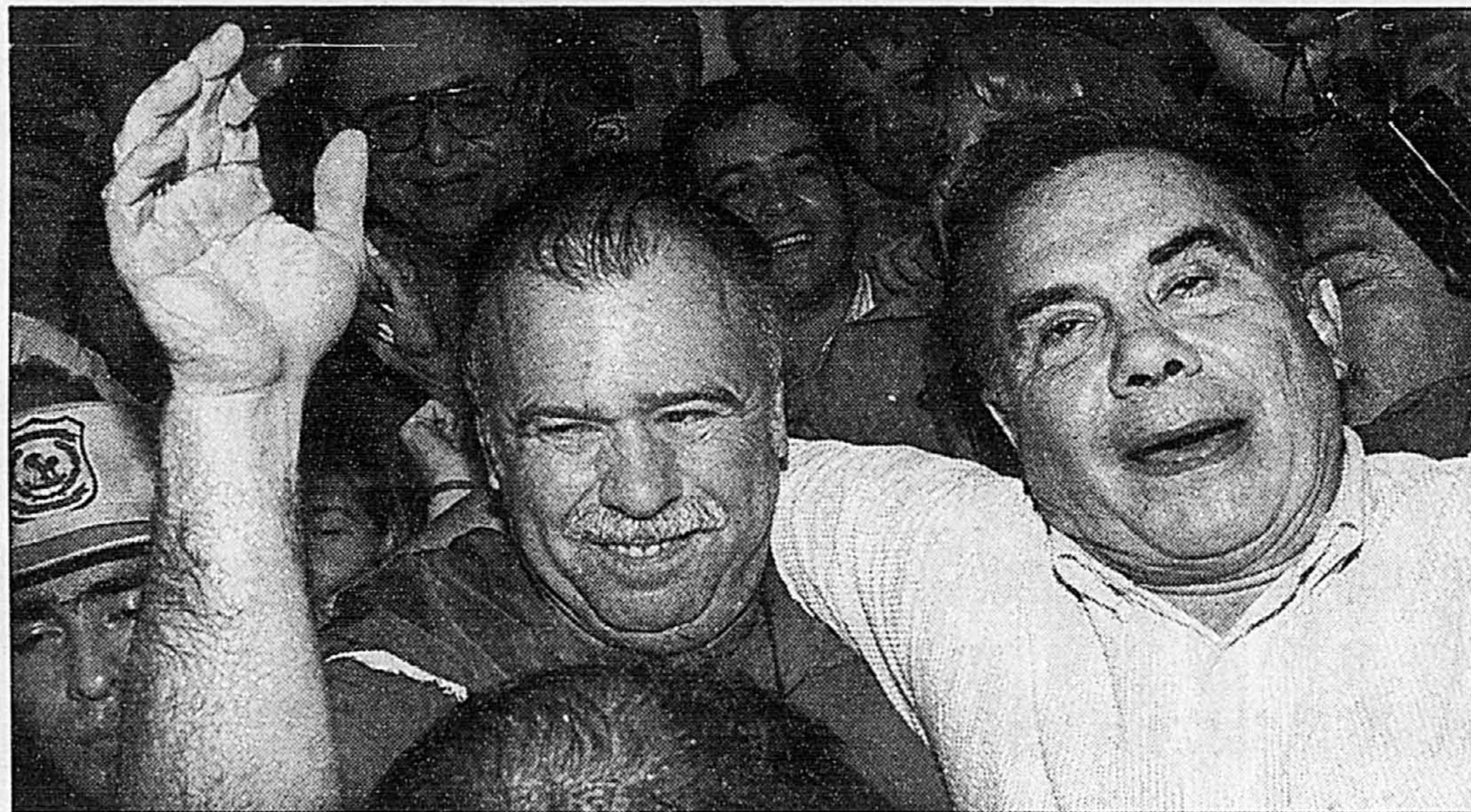


PHOTO AP

Attentat mortel au Paraguay

Sur cette photo prise le 5 mai 1998, le président, Raul Cubas (à gauche), et son vice-président, Luis Maria Argana, célèbrent leur victoire aux urnes. Hier, ce dernier a été assassiné à Asunción. Ennemi déclaré du président Raul Cubas depuis les élections, Argana, 66 ans, a été criblé de balles par un commando ayant réussi à prendre la fuite. L'annonce de l'attentat contre M. Argana a déclenché des scènes d'hystérie et de violence parmi ses partisans qui accusent le président Cubas d'être directement responsable de l'assassinat.

REPÈRES / Palestine

Bataille pour un État

JOONEED KHAN

Le président américain Bill Clinton a reçu hier à la Maison Blanche, entre deux séances de crise sur le Kosovo, le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et il lui a administré une douche froide: la date du 4 mai 1999, fixée par les Accords d'Oslo pour arriver à un accord final palestinien-israélien, n'est pas une date butoir, lui a-t-il dit, et une extension dans le temps est possible.

C'est la première fois que Bill Clinton prend ainsi publiquement position contre le projet d'Arafat de proclamer un État palestinien indépendant le 4 mai, « une date sacrée fixée par la communauté internationale elle-même », a répété hier Arafat à New York, où il a rencontré en matinée le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan.

Cette date du 4 mai 1999 marque la fin de la période d'autonomie provisoire des territoires palestiniens prévue par les Accords d'Oslo de 1993 et réaffirmé dans les accords successifs. Ceux-ci stipulaient que toutes les négociations sur un statut final des terri-

res devaient être achevées avant le 4 mai 1999.

Le président palestinien, qui sera aujourd'hui à Ottawa pour sa première visite au Canada, a annoncé à plusieurs reprises qu'il proclamerait le 4 mai un État indépendant, que les négociations soient achevées ou non. Mais il a aussi laissé entendre ces derniers jours que cette proclamation pourrait être retardée.

L'Union européenne s'affaire à rédiger une déclaration historique qui soutiendrait le droit des Palestiniens à leur propre État et qui appellerait Israël à ne pas bloquer sa création, apprenait-on entre-temps de sources diplomatiques européennes à Jérusalem.

« Le texte aurait pu être adopté lundi à Bruxelles pour être soumis au Sommet européen qui s'ouvre aujourd'hui à Berlin », a indiqué un diplomate. « Mais des pays comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont dit craindre que la déclaration n'aliène des électeurs israéliens dans une campagne législative où le premier ministre Benjamin Netanyahu a fait de l'opposition à un État palestinien son principal cheval de bataille », a-t-il ajouté.

Selon ces sources, l'UE et les États-Unis, soucieux tous deux de l'impact du projet palestinien du 4 mai sur le scrutin israélien du 17 mai, se sont partagé les tâches: les Européens feraient une déclaration de soutien au droit des Palestiniens à disposer de leur propre État, quitte à laisser encore 12 mois aux deux parties pour s'entendre; et, après les élections israéliennes, les Américains imprimeraient un rythme accéléré à la négociation du statut final des territoires palestiniens.

La question fait déjà l'objet de féroces débats: le gouvernement Netanyahu vient de rejeter une lettre de l'UE rappelant que selon la résolution 181 de l'ONU de 1947, la ville de Jérusalem, même sa partie ouest, est vouée à un statut de « corpus separatus », et ne fait donc pas partie d'Israël. Le ministre Ariel Sharon a déclaré que la résolution 181 était « nulle et non avenue ».

L'UE a réagi en envoyant des diplomates, accompagnés de Canadiens et d'Australiens, rencontrer des leaders palestiniens à la Maison d'Orient à Jérusalem-Est, que les Palestiniens revendiquent comme la capitale de leur futur

État. Israël a aussitôt retiré à trois dirigeants palestiniens, dont Hanane Achraoui et Faisal Hussein, leurs laissez-passer de VIP pour franchir les barrières de l'armée israélienne dans les territoires occupés.

Le discours de Netanyahu sur la question, et dans le contexte chargé de la campagne électorale israélienne, est catégorique et sans concession: « Jérusalem est la capitale unifiée d'Israël ». Découvrant jeudi son attitude sur Jérusalem lors des négociations finales, il a dit: « J'ouvrirai et je fermerai la séance d'une seule phrase: Jérusalem n'est ouverte à aucune négociation ». Avant d'ajouter: « Je m'oppose à ce que les Palestiniens aient une capitale, même autre que Jérusalem, car je leur conteste le droit à un État tout court ».

À Washington entre-temps, la visite d'Arafat à Clinton avait été balisée par un vote de 98 contre un au Sénat américain pressant l'administration de ne pas reconnaître un État palestinien. Une résolution identique était adoptée à la Chambre, mais 24 représentants ont tout de même voté contre, 28 n'ont pas voté du tout, et deux ont simplement voté « présent ».

Monde

Le financement de l'UE se négocie à Berlin

Associated Press
PARIS

Les chefs d'État et de gouvernement des Quinze se retrouvent à partir d'aujourd'hui à Berlin pour tenter de parvenir à un accord politique dans les difficiles négociations sur l'Agenda 2000 concernant le financement de l'Union européenne pour les sept prochaines années. Ils doivent aussi évoquer la succession de Jacques Santer après la démission collective, la semaine dernière, de la Commission de Bruxelles.

Le sommet de Berlin ne pourra pas ne pas se pencher en outre sur la crise au Kosovo. Onze des 15 pays membres de l'Union appartiennent à l'Alliance atlantique. D'aucuns craignent que leur participation à une action militaire contre un autre pays européen, la Serbie, ne dégénère en une nouvelle tragédie bosniaque.

Ce Conseil européen extraordinaire est le premier sommet organisé dans la capitale de l'Allemagne réunifiée. Aucun accord ne semblait se profiler hier sur le plan financier, les positions des uns et des autres sur les dossiers techniques restant fort éloignées.

Par la voix de Catherine Colonna, porte-parole de l'Elysée, Paris a pourtant exprimé l'espoir de voir les questions complexes de l'Agenda 2000 résolues à Berlin. « La France estime qu'un accord acceptable par tous peut être trouvé (...) si chacun fait une part du che-



Des agriculteurs français près de Lille ont manifesté d'une façon brûlante leur opposition au projet de politique agricole débattu à Berlin.

min » pour arriver à une stabilisation des dépenses à Quinze dans la perspective d'un élargissement, a-t-elle souligné hier devant la presse.

La première de ces questions concerne la Politique agricole commune (PAC). La France, appuyée par plusieurs partenaires dont la

Grande-Bretagne, souhaite que l'Union en revienne au plafond budgétaire de 40,5 milliards d'euros par an, fixé lors du sommet informel de Petersberg. Reste que ce seuil est déjà dépassé de 6,5 milliards pour 2000-2006 dans « l'accord de principe » conclu le 11 mars à Bruxelles.

Ce compromis, élaboré par le ministre allemand de l'Agriculture Karl-Heinz-Funke, a immédiatement été qualifié d'« insuffisant » par Paris, et ce malgré l'abandon par Bonn du système de cofinancement dont ne voulait pas entendre parler la partie française. Celle-ci juge cependant qu'il est « possible

de réaménager le paquet proposé tout en faisant une politique agricole moins coûteuse », a précisé Mme Colonna.

Sous la pression de ses agriculteurs, la France a relancé l'idée d'une « dégressivité » des aides directes, afin de ne pas accabler son secteur rural. Par souci d'économie, elle souhaite par ailleurs que la baisse du prix du lait soit reportée à 2006 et que celle des céréales soit limitée à 15 %, et non 20 %, d'ici 2001. Autant de propositions qui n'apparaissent pas dans le projet de la présidence allemande.

Autre pomme de discorde des deux côtés du Rhin, le « rabais » consenti en 1984 à la Grande-Bretagne. Malgré la volonté allemande de le maintenir, moyennant quelques ajustements, la quasi-totalité des autres partenaires s'interrogent sur la justification de ce mécanisme, a noté Mme Colonna. Une façon élégante de dire que l'on veillera à Berlin à ce que les Britanniques prennent leur part des dépenses résultant de l'élargissement.

Si la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont des exigences, d'autres États, comme l'Espagne et le Portugal, n'entendent rien perdre de la manne des fonds structurels et de cohésion affectés aux régions pauvres de l'Union. La Commission a proposé 240 milliards d'euros mais les pays riches aimeraient voir cette enveloppe réduite, entre 190,5 et 216 milliards pour l'Allemagne, sous les 200 milliards pour la France.

À la défense des droits de l'homme à Cuba

d'après AP et AFP
GENÈVE

La République tchèque présentera une résolution critiquant les violations des droits de l'homme à Cuba à la session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU qui s'est ouverte cette semaine à Genève, a déclaré hier un diplomate tchèque.

Pour la première fois depuis 1992, une résolution sur Cuba présentée par les États-Unis avait été rejetée l'an dernier par une courte majorité des 53 pays membres de la Commission.

« La République tchèque a décidé de prendre une initiative spéciale » en proposant une résolution sur un pays particulier, a dit le vice-ministre tchèque des Affaires étrangères Martin Palous.

Il n'a pas précisé le nom du pays mais un diplomate de la délégation tchèque a déclaré qu'il s'agissait de Cuba. L'initiative tchèque n'a pas été concertée avec les États-Unis et se démarquera des résolutions des années précédentes en ne défendant pas les sanctions économiques contre Cuba, a dit le diplomate. « La République tchèque n'essaie absolument pas de créer un esprit de confrontation », a déclaré le vice-ministre.

Par ailleurs, à La Havane, un Salvadorien qui avait avoué avoir perpétré une série d'attentats à la bombe visant des hôtels cubains ayant fait un mort et 11 blessés a été reconnu coupable de terrorisme et condamné à mort, a annoncé hier le gouvernement Castro.

Selon la législation cubaine, il sera immédiatement fait appel de la condamnation à mort de Raul Ernesto Cruz Leon devant la Cour suprême, rapporte le quotidien du parti communiste cubain *Granma*.

Raul Ernesto Cruz Leon avait admis avoir été payé pour poser des bombes dans cinq hôtels et un restaurant dans le cadre d'un complot pour effrayer les touristes qui constituent la première source de revenus de Cuba. Il a précisé que ses motivations étaient financières et non politiques.

Au cours du procès, l'accusation s'était attachée à démontrer que les dirigeants de la Fondation nationale cubano-américaine, une association d'exilés cubains basée à Miami, avaient recruté et payé Cruz Leon pour poser des bombes dans des lieux touristiques. Ces attentats avaient provoqué la mort d'un Italien et fait 11 blessés, parmi lesquels sept ressortissants étrangers.

Avant la fin de l'audience, les procureurs avaient montré une vidéo dans laquelle un membre de la Fondation nationale cubano-américaine, Luis Posada Cariles, admettait que le poseur de bombes avait été embauché par des membres de l'association.

Des centaines d'enfants exterminés à Jasenovac

Agence France-Presse
ZAGREB

Un témoin au procès de Dinko Sakic, ex-commandant du camp de concentration de Jasenovac, a raconté hier comment des centaines d'enfants avaient trouvé la mort dans un camp voisin, a indiqué l'agence officielle Hina, alors que Sakic a été vu riant durant ce témoignage.

Le président du tribunal Drazen Tripalo a même menacé d'expulser Sakic s'il continuait à faire ainsi obstruction à la procédure. Le témoin, Simo Klac, a affirmé avoir été emmené au camp de Stara Gradiska, réservé aux femmes et aux enfants, en 1942. « Je ne sais pas pourquoi j'ai été arrêté, j'avais seulement 16 ans », a-t-il dit devant le tribunal.

Sakic était alors un responsable de camp avant de devenir commandant du camp de Jasenovac en avril 1944. Klac a affirmé que l'expérience la plus terrible qu'il ait endurée a été le massacre de 600 à 700 enfants.

Sakic, 77 ans, est jugé pour crimes contre l'humanité, meurtres, torture et mauvais traitements aux prisonniers. Selon l'acte d'accusation, il est directement responsable de la mort de 2000 prisonniers de camp de Jasenovac, lorsqu'il en était le commandant, d'avril à novembre 1944.

Cinquante mille prisonniers juifs, serbes, tziganes et croates opposés au régime oustachi ont péri à Jasenovac durant la Deuxième Guerre mondiale.

VOUS AVEZ LE DROIT DE
NE PAS AIMER
CETTE PUBLICITÉ.



aujourd'hui
VOS ACHATS

Quels sont vos recours face à la publicité, surtout quand elle est frauduleuse.
Quels sont vos droits en matière de garanties. Quand faire appel à la cour des petites créances...
Une chose est sûre, vous feriez bien de lire ce guide.



samedi VOTRE TRAVAIL, VOTRE ENTREPRISE

Comment démarrer une entreprise ou devenir un travailleur autonome, comment enregistrer une société et quelles sont les incidences sur le financement. Le point sur le droit du travail, les droits d'auteur, l'assurance-emploi et les congés de maternité... bref, vous saurez tout pour faire valoir vos droits dans le monde du travail.

LES FASCICULES « J'AI LE DROIT ! »

La Presse vous présente sa nouvelle série de guides pratiques sur le droit. Huit fascicules pour vous aider à régler les problèmes juridiques que vous pourriez rencontrer au quotidien.

Les quantités étant limitées, composez le (514) 285-6911 pour vous abonner ou réservez dès maintenant votre exemplaire de La Presse auprès de votre marchand de journaux.

C'est gratuit dans La Presse les samedis et mercredis jusqu'au 31 mars.

La Presse

en
collaboration
avec le



Barreau du Québec

Politique

La Commission des droits réclame une loi pour forcer l'embauche d'handicapés

JULES RICHER
Presse Canadienne, OTTAWA

La Commission canadienne des droits de la personne constate, dans son rapport annuel publié hier, que la situation des personnes handicapées s'est détériorée plutôt que de s'améliorer et que l'équité salariale est encore une affaire de gros sous pour les gouvernements et l'entreprise privée.

Pourtant, des progrès importants avaient été réalisés au fil des années en matière de droit à l'égalité, mais « malheureusement, la situation réelle des personnes handicapées s'est encore détériorée en 1998 », affirme la présidente de la commission, Michelle Falardeau-Ramsay.

Dans les entreprises privées sous compétence fédérale (banques, télécommunications, transports), la proportion des employés handicapés a diminué de 2,7 % en 1996 à 2,3 % à fin de 1997.

Mme Falardeau-Ramsay avance que cette baisse est sans doute attribuable en bonne partie au ralentissement économique du début des années 1990, dont les effets ne se sont pas résorbés. « Avec toutes les mises à pied qu'il y a eu, c'a été une période difficile pour tout le monde et que

les groupes qui étaient déjà désavantagés en ont souffert davantage », explique-t-elle.

De plus, note-t-elle, une fausse perception existe chez les employeurs à l'égard des coûts engendrés par l'embauche des personnes handicapées. Or, des études démontrent que ces coûts sont souvent inférieurs à 500 \$.

D'où la nécessité, selon elle, pour le gouvernement fédéral d'adopter une loi qui aurait des dents afin de forcer les entreprises à employer des personnes handicapées.

Le constat que jette la commission en matière d'équité salariale n'est guère plus reluisant. Trop souvent, dit Mme Falardeau-Ramsay, c'est le dicton « si ce n'est pas cher, on y adhère » qui prime tant dans le secteur public que privé.

L'année 1998 a été fertile en contestations judiciaires de la part des employeurs. Le gouvernement fédéral et Bell Canada se sont adressés aux tribunaux pour éviter de payer des sommes importantes. Mme Falardeau-Ramsay trouve que cette attitude est désolante. « Des employés sont privés, dit-elle, depuis des années d'un salaire équitable, pendant que du temps et de l'argent sont consacrés à différents recours. »

La ministre fédérale du Travail se penchera sur les sans-abri

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne, OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien a confié de nouvelles fonctions à la ministre du Travail, Claudette Bradshaw, qui aura désormais la charge de coordonner les politiques fédérales à l'égard des sans-abri.

Mme Bradshaw a souligné qu'elle entreprendra une tournée de deux semaines au pays pour rencontrer personnellement des sans-logis et des organismes qui oeuvrent dans ce domaine.

Son but, c'est de trouver une « solution à long terme » et de mieux coordonner les efforts des 11 ministères fédéraux qui doivent formuler des politiques à l'endroit des sans-abri.

Fraîchement nommée à ces fonctions hier matin, elle n'avait pas de solution toute faite à proposer.

« On met de l'argent dans nos communautés et on investit pour lutter contre la pauvreté et l'abus. Il faut regarder où va cet argent-là. Il faut regarder quel programme est



PHOTO PC

Claudette Bradshaw

efficace et lequel ne l'est pas et où on va mettre l'argent... Il y a eu de grosses compressions et maintenant qu'on a commencé à donner de l'argent aux provinces, il faut regarder où elles vont le mettre, l'argent. Où est-ce qu'on va mettre l'argent maintenant qu'on a équilibré notre budget ? »

Son rôle, c'est un rôle de coordonnateur des efforts du gouverne-

ment fédéral, des provinces et des municipalités qui sont responsables des sans-abri.

La députée de Moncton a tout de suite précisé qu'elle voulait travailler dans l'esprit de l'accord sur l'union sociale signé par les provinces à l'exception du Québec.

La nouvelle a été confirmée hier par le premier ministre Jean Chrétien à l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres. M. Chrétien a reconnu que Mme Bradshaw était la « personne tout indiquée » pour mener ce projet à terme.

Elle sera peut-être invitée à siéger au puissant Comité ministériel des affaires sociales présidé par la ministre de la Justice, Anne McLellan.

Fondatrice de l'organisme « Headstart » à Moncton, un organisme d'aide aux enfants et parents démunis, la députée est bien connue des milieux communautaires.

Pour sa part, la députée néo-démocrate de Beauséjour-Petitcodiac, Angela Vautour, a salué la nomination de Mme Bradshaw. Mais elle estime que la vague de coupes budgétaires importantes imposée par les libéraux et la réforme de l'assurance-emploi a provoqué la crise des sans-abri.

Une Honda, ça n'a pas de prix!



Mais à ce prix-là...

BERLINE ACCORD

2888\$*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS

OPTION 0\$ COMPTANT ÉGALEMENT DISPONIBLE

- Air climatisé
- Transmission automatique
- Radio AM/FM stéréo cassette
- Régulateur de vitesse
- Antivol immobilisateur
- Et bien plus...

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC



CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la berline Accord DX 1999 (modèle CF864X) neuve. Échange ou comptant de 1 975 \$, la première mensualité et un dépôt de garantie de 350 \$ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée. Photo à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.